

6 REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT

du 5 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 5 mars

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 22 février 2024**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX**, le **Maire**.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Florence CABROL, Raymond CHAPPERT, Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN – TRANSFERT DE LA
COMPÉTENCE RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET ARTISTIQUE À LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

Monsieur le Maire rappelle que le conservatoire de musique et de danse du Tarn (CMDT) a été créé en 1984 et œuvre à l'enseignement musical. Il propose une formation complète allant de l'éveil musical et artistique jusqu'au professionnalisme.

À ce jour le CMDT accueille 1 800 élèves, s'appuie sur 108 agents (88,2 ETP) et sur un budget 2023 de 4 650 000 € pour assumer sa mission. Les deux antennes principales sont Albi et Castres mais il existe des antennes dans d'autres communes. Les locaux concernés sont mis à disposition gratuitement par les communes.

L'antenne d'Albi assure ainsi un engagement totalisant pour l'année 2023/2024 : 512 scolarités Albigeoises, 76 scolarités d'autres communes du Grand Albigeois, 21 scolarités provenant d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents, 19 scolarités provenant d'autres communes adhérentes et 71 scolarités d'élèves dits extérieurs. Ces 699 scolarités dispensées concernent 630 élèves soit 17 de plus qu'en 2022/2023.

La commune de Saliès conventionne depuis de nombreuses années avec le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (SMIX). Depuis la rénovation statutaire du 28 janvier 2021, un nouveau pacte financier avait été mis en œuvre, par lequel la commune s'engageait financièrement sur la totalité de sa cotisation sans réclamer de contrepartie financière auprès de l'usager qui s'acquitte des droits d'inscriptions précités.

À l'aube de ses 40 années d'existence, le CMDT a entamé une réflexion quant à son organisation, sa gouvernance et son rapport à l'ensemble des territoires tarnais. La structure s'organise à ce jour autour de seize antennes territoriales et son Conseil syndical est constitué des seules communes et EPCI membres aux côtés du Département du Tarn.

Le CMDT accueille des élèves issus de l'ensemble des communes du département, y compris des communes qui n'en sont pas membres. Par voie de conséquence, des différences notoires de

facturation sont constatées entre élèves issus de communes membres membres. Cette différenciation est également observée au sein du périmètre de l'agglomération Albigeoise.

Le CMDT souhaite pouvoir proposer à l'ensemble des familles tarnaises une offre de formation musicale de qualité à des conditions de tarification équitable basée sur l'application du quotient familial de la caisse d'allocation familiales. Pour ce faire, l'ensemble des EPCI du département est sollicité en vue d'adhérer à la structure.

Dans cette perspective, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans sa séance du 13 février 2024, a décidé le transfert de la compétence relative à l'enseignement musical et artistique dispensé par le conservatoire de musique et de danse du Tarn à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil municipal de chaque commune membre de la communauté d'agglomération dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de la délibération du Conseil communautaire pour se prononcer sur les transferts proposés, à savoir le 31 mai 2024. À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2023,

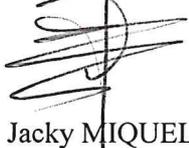
ENTENDU le présent exposé,

APPROUVENT le transfert de la compétence relative à l'enseignement musical et artistique dispensé par le conservatoire de musique et de danse du Tarn à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 5 mars 2024.

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

05 AVR. 2024